



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 44560

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inadaptation du calendrier scolaire des vacances d'hiver en février 1997. En effet, si le principe d'étalement par zones est toujours maintenu, le début et la fin de la période de vacances de chaque zone se situe en milieu de semaine. De ce fait, et pour chaque zone, une famille avec enfants d'âge scolaire souhaitant prendre une semaine de congés se voit contrainte, compte tenu des pratiques des professionnels du tourisme, notamment en matière de réservations, de se concentrer sur la seule semaine complète située au milieu de la période de vacances. Cela n'est pas sans poser des problèmes d'organisation dans les entreprises employant les salariés concernés. Il lui demande donc si toutes ces considérations avaient bien été prises en compte lors de la fixation du calendrier de vacances scolaires et si dans l'avenir ce type de mesure ne devrait pas être revu.

Texte de la réponse

Le calendrier scolaire des années 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999, approuvé à une large majorité par le conseil supérieur de l'éducation, a été arrêté le 24 juillet 1995. Son élaboration a été dominée par le souci d'offrir aux élèves une année scolaire équilibrée, répartie en cinq périodes de travail de durée comparable, elles-mêmes séparées par quatre périodes de vacances de classes. Les préoccupations exprimées par les partenaires du monde éducatif dans le cadre de la concertation et les intérêts légitimes des familles, des personnels, des collectivités locales et de la vie économique ont également été largement prises en considération. En outre, le souci de la sécurité routière, exprimé par la délégation interministérielle à la sécurité routière, a conduit à fixer le début et la fin des congés d'hiver en milieu de semaine. Cette disposition doit permettre de répartir sur plusieurs jours départs et retours. La prochaine élaboration du calendrier scolaire de l'année 1999-2000 permettra d'examiner s'il est opportun de reconduire cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44560

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5726

Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6744